

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 22 JUIN 2010 - 19 H

Date de la convocation : 16 MAI 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

L'an deux mille dix, le vingt deux juin, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, LANGOUET Christophe et VEILLARD Roland, Adjoint, Mmes BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Eliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, et THARAULT Jérémy.

Absents excusés : Mme BENÂTRE Marina, MM. BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, PIVÈNE Pascal

Secrétaire de séance : M. LUTELLIER Raymond  
-----

M. LOUAPRE ouvre la séance à 19 H et il propose de désigner M. Raymond LUTELLIER, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Il présente les excuses de Mme BENÂTRE Marina, MM. BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, PIVÈNE Pascal de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

## 1 – Affaires Générales

Néant

## 2 – Cadre de Vie et Communication

Néant

## 3 – Culture

Néant

## 4 – Affaires Scolaires - Enfance

Néant

## 5 - Urbanisme

### Objet 5-1 : Aménagement de la Grande Rue : réfection des trottoirs, dépose et repose des anciennes bordures, réfection des canalisations eaux pluviales et eaux usées : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. FOUCHER, Adjoint à l'urbanisme, expose :

« Les travaux d'aménagement de la « Grande rue » ont été programmés de concert avec le Conseil Général du 5 juillet au 15 août 2010. Cette période a été estimée la moins pénalisante pour les commerçants, les riverains et les écoles.

Une consultation d'entreprises a donc été lancée. La publicité a été réalisée sur le site internet [ww.achatspublics53.org](http://ww.achatspublics53.org). 5 offres ont été reçues. Compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission a établi le classement suivant :

	LOCHARD BEAUCE	Eurovia	BEZIER	SECHE Bourgneuf	CHAZE
Divers	12 986,00	9 871,41	13 442,00	9 562,50	16 965,00
Réseau EP	57 480,00	46 340,00	52 556,00	56 660,00	79 610,00
Réseau EU	62 895,00	46 727,00	55 270,00	61 874,00	78 032,00
Aménagement voirie et parking	20 450,00	10 070,00	9 180,00	13 350,00	10 750,00
Aménagement trottoir	13 620,00	11 660,00	12 883,00	13 400,00	13 550,00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>167 431,00</b>	<b>124 668,41</b>	<b>143 331,00</b>	<b>154 846,50</b>	<b>198 907,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>200 247,48</b>	<b>149 103,42</b>	<b>171 423,88</b>	<b>185 196,41</b>	<b>237 892,77</b>
<b>Détermination classement</b>					
Prix (40%)	2,66	4,00	2,85	2,76	2,40
Compétences (30%)	3	3	3	3	3
Délai (30%)	0	3	3	3	3
<b>Total (Note s/ 10)</b>	<b>5,66</b>	<b>10,00</b>	<b>8,85</b>	<b>8,76</b>	<b>8,40</b>

M. **FOUCHER** indique qu'au vu du résultat de cette consultation, il propose donc de retenir la société EUROVIA pour un montant de travaux de 124.668,41 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 124.668,41€H.T.

⇒ AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer le marché public correspondant.

## 6 – Sport et Vie Associative

### Objet 6-1 : Changement des portes de la salle du FCC : résultat de la mise en concurrence et choix de l'entreprise attributaire

M. **BARRAIS**, Adjoint aux affaires sportives et à la vie associative, expose :

« Il a été prévu de changer les portes d'entrée de la salle du FCC pour répondre à des règles de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Une consultation d'entreprises a donc été lancée. Trois entreprises ont été sollicitées. Le résultat de la consultation est le suivant pour un même cahier des charges (portes anti-panique renforcées en aluminium).

	LAUNAY FENETRES	RENOV STYLE	COSSE FENETRES
TOTAL H.T. (TVA à 5,5%)	10.495,60	8.540,00	11.586,32

M. **BARRAIS** indique qu'au vu du résultat de cette consultation, la commission sport du 22.06.2010 propose donc de retenir la société RENOV STYLE pour un montant de travaux de 8.540€ H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ CONFIRME le choix de l'offre de l'entreprise RENOV STYLE pour un montant de 8.540€H.T.

## 7 - Finances

### Objet 7-1 : Réforme de la TVA immobilière : incidence concernant les frais d'actes pour les acquéreurs de parcelles de lotissements

M. **LOUAPRE**, Maire, expose :

« En résumé : la TVA s'applique depuis le 11 mars 2010 sur la marge (prix de vente-prix d'achat). Cette circulaire vient d'être communiquée aux collectivités. Elle émane d'une directive européenne.

Incidences :

1. Pour la collectivité : néant voire légèrement bénéficiaire
2. Pour l'acquéreur : Les droits d'enregistrement perçus par l'Etat passent de 0,715% à ...5,09 %, ce qui se traduit par une hausse relativement importante des frais d'actes. Dans les 5,09 %, 1,20% reviennent à la Commune, 3,60 % au Département, le reste à l'Etat.

M. LOUAPRE indique que malheureusement, il apparaît difficile d'adoucir financièrement les conséquences de cette nouvelle réglementation pour l'acquéreur. Il rappelle que les « budgets lotissements » sont des budgets votés à l'équilibre, c'est-à-dire que la Commune de Cossé le Vivien établit un prix de vente qui lui permet de compenser les coûts de revient liés à ces opérations. Baisser le prix de vente des parcelles, reviendrait à créer un déficit, ce qui n'est pas envisageable.

M. LOUAPRE précise qu'aucune collectivité n'a, à ce jour et à sa connaissance, modifié le prix de vente de ses terrains constructibles.

*Il propose au conseil municipal de maintenir le prix de vente du lotissement de la Minée à 46,27 € le m<sup>2</sup>*

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

⇒ **DÉCIDE** de maintenir le prix de le prix de vente du lotissement de la Minée à 46,27€ le m<sup>2</sup>

## 8 - Intercommunalité

Néant

## 9 - Questions diverses

Néant

M. LUTELLIER Raymond,  
Secrétaire de séance

M. LOUAPRE Joseph, Maire	Mme SEGERS Monique, Adjoint	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. LANGOUET Christophe, Adjoint
M. FOUCHER Hervé, Adjoint	M. VEILLARD Roland, Adjoint	M. ANET Oliver	M. BAUDRY Thierry
Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DAVID Gisèle	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme LAURENT Eliane	M. LÉZÉ Gérard	Mme MAHÉ Rachelle	Mme MANCEAU Laurence
Mme RAIMBAULT Bernadette	M. THARAULT Jérémy		